

## Conclusions et orientations préconisées

a) Les situations énergétiques de la France comme de l'Union européenne sont caractérisées par une très forte dépendance pétrolière (35 à 40% de la consommation d'énergie primaire) concentrée sur le secteur des transports. Ce secteur a une part croissante dans la consommation d'énergie comme dans les nuisances locales (pollutions, encombrements, accidents) et globales (changement climatique). En France comme en Europe, le premier impératif est donc une politique des transports qui donne la priorité aux transports collectifs en milieu urbain et au train pour les déplacements des personnes et les transports de marchandises interurbains et internationaux.

b) La France est marquée par une contribution extrêmement élevée du nucléaire dans la production d'électricité qui confère à son système électrique une vulnérabilité particulière aux accidents et aux agressions extérieures et pose le difficile problème de la gestion des déchets nucléaires et des centrales déclassées. Les facteurs économiques, environnementaux et de sécurité nous imposent de réduire la part de celui-ci dans le parc de production d'électricité.

Outre la réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité (voire la décision de "sortie" du nucléaire comme en Allemagne, en Belgique et en Suède), la mesure la plus urgente à prendre en France consiste en l'arrêt du retraitement des combustibles irradiés et de l'utilisation du plutonium comme combustible, comme l'ont décidé dans les années récentes l'Allemagne et la Belgique, et pratiquement, avant eux, tout les pays occidentaux qui ont développé l'électronucléaire, à l'exception de la Grande-Bretagne et du Japon.

La production d'électricité en substitution du nucléaire se ferait alors d'une part grâce à des centrales à cycle combiné au gaz naturel, d'autre part grâce au développement des énergies renouvelables, en leur facilitant le cas échéant un accès prioritaire aux réseaux de distribution. Ces décisions seraient le fruit naturel d'une politique qui tiendrait compte des externalités tant positives que négatives et réorienterait les subventions qui vont maintenant aux énergies polluantes vers des sources d'énergie bénignes pour l'environnement.

c) Du fait de la priorité donnée au nucléaire depuis les années 60, et de l'ampleur des moyens financiers consacrés au développement de la production d'électricité d'origine nucléaire, la France a pris un retard considérable par rapport à plusieurs autres pays européens (Allemagne, Danemark, Espagne, Pays-Bas) dans le développement des énergies renouvelables, propres et décentralisées, malgré les atouts importants qu'elle possède en termes de ressources (biomasse, solaire, éolien, mini-hydro, géothermie, énergie marémotrice). Ce retard se traduit notamment par un manque de compétences et d'initiatives industrielles en ce domaine.

d) Le véritable enjeu et principal critère vis-à-vis du développement durable est la maîtrise de la demande d'énergie et plus particulièrement celle de l'électricité, domaine dans lequel la France est particulièrement en retard. Une réorientation majeure des politiques énergétiques s'impose. Elle ne sera valable et acceptée que si les décisions sont prises en concertation avec l'ensemble de la société civile,

---

après un débat éclairé et avec une garantie de contrôle indépendant des initiatives mises en place.